



peut-on travailler 50h/semaine?

Par **michouar**, le **28/12/2011** à **19:03**

bonjour, j'ai deux contrat en cdi, un de 35h/s de lundi au vendredi, l'autre de 15h/s = 2j de la semaine la nuit + 1 samedi-dimanche sur 2, le total 50h/semaine, or le droit de travail fixe 48h/s, donc j'ai 2h en plus, je voudrai travailler plus pour gagner plus. Avec les 2 h qui dépasse, est ce que j'ai le droit de faire 50h/s? merci de vos réponse.

Par **P.M.**, le **28/12/2011** à **20:17**

Bonjour,

Même en cas de cumul d'emplois, vous devez respecter les durées maximales du travail qui, sauf dérogation, sont de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures au minimum et d'un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...

L'absence de respect de ces règles légales pourrait même motiver un licenciement pour faute grave et un slogan électoraliste n'est pas dérogatoire...